

## Projet d'inscription d'un nouveau site au PDESI : Parcours de pêche savoyard du Chéran au Châtelard

**Demandeur :** Fédération départementale de pêche – Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Chéran (AAPPMA)

### Description du site :

Il s'agit d'un parcours pêche existant, d'une longueur de 2 km situé sur la rivière du Chéran au niveau du Châtelard ; il longe la base de loisirs de Lescheraines.

Le site présente une richesse remarquable aussi bien au niveau piscicole que paysager. C'est une rivière préservée (peu d'artificialisation des berges, pas d'hydroélectricité, label rivière naturelle...) dans un cadre naturel sauvage.

Ce parcours est classé en première catégorie, il accueille naturellement une population de truite fario, aucun déversement n'est effectué.

Ce cours d'eau est constitué principalement de radier et de plat, adapté à des techniques de pêche variées (pêche à la mouche, aux leurres).

Le parcours dispose de 3 principaux parkings. La rivière est facile d'accès tout au long du parcours d'autant qu'un cheminement a récemment été créé.

Ce site est en voie de labellisation « parcours passion » au niveau national par la fédération nationale de pêche et il répond aux critères départementaux des « parcours de pêche savoyards ».

Il n'est pas prévu de nouveaux aménagements.

### Public cible et fréquentation :

C'est un site typé plutôt pêche de loisirs. Il s'adresse à un public de pêcheurs débutant comme confirmé. Il est fréquenté par des locaux et des touristes venant d'autres départements.

Au regard des cartes de pêche prises sur le secteur, le parcours fait partie des parcours bien fréquentés.

La fréquentation est régulière en période d'ouverture de la pêche en 1ère catégorie, elle peut diminuer en période estivale lors de forts étiages, ainsi qu'en période de fonte des neiges en avril.

L'APPMA propose de la vente de carte journée et hebdomadaire.

### Pérennité :

**Gestionnaire :** l'AAPPMA du Haut-Chéran est gestionnaire des baux de pêche relatifs à ce parcours. La gestion de l'eau et l'aménagement du Chéran est géré par le SMIAIC en collaboration avec l'AAPPMA.

**Foncier :** le foncier appartient principalement aux communes limitrophes de Lescheraines, la Motte en Bauges, le Châtelard (cours d'eau et point d'accès, stationnement).

Les baux de pêche sont gérés par l'AAPPMA.

**Entretien :** le parcours nécessite peu d'entretien (végétation peu importante), l'APPMA réalise une à deux fois par an des chantiers bénévoles pour maintenir l'accessibilité et la propreté du site.

**Gestion piscicole :** le parcours dispose d'un règlement de pêche qui favorise une gestion piscicole patrimoniale de la rivière (pêche no kill, appâts naturels interdits...).

**Cohabitation avec les autres pratiques, usages :** Une base de loisir est située à proximité du parcours ce qui limite la fréquentation des baigneurs. Il y a tout de même des baigneurs mais la baignade se pratique aux heures chaudes de la journée contrairement à la pêche, ce qui limite les conflits.

Concernant la pratique du canoë-kayak, le Chéran est prisé des clubs et individuels de la région, avec une fréquentation assez importante sur certaines périodes de l'année. Plusieurs tronçons sont référencés dans certains topo-guides. Il existe un « code de bonne conduite » qui règle les usages sur la rivière, dont celui du canoë-kayak.

**Enjeux environnementaux :** Il n'y a pas de zonage réglementaire sur ce secteur. La Fédération et l'AAPPMA sensibilisent les usagers au bon respect du milieu naturel via ses panneaux d'information.

## Pertinence de l'inscription :

Ce parcours a vocation à faire partie des « parcours de pêche savoyard » labélisés du Département, gage de qualité de l'offre notamment du fait du cadre paysager du Chéran et de son intérêt piscicole (salmonidés). Ce parcours s'inscrit dans la stratégie de structuration et de valorisation de l'offre pêche en Savoie portée par la Fédération départementale dans le cadre de son nouveau schéma de Développement du Loisir Pêche. La labellisation de ce parcours en « Parcours passion » via la charte nationale des parcours de pêche apportera également une reconnaissance et une visibilité nationale au parcours. L'offre d'hébergement labélisée pêche à proximité du parcours reste à travailler pour compléter l'offre de service associé à ce site.



©Photo Fédération départementale de la pêche de Savoie

## Cartographie :



**Détail du parcours, des principaux parkings et accès :**

